

RESIDENCE « LE FLAMBOYANT II »

Appartement T4 DUPLEX de 71 m² avec 2 terrasses et balcon

23, rue des Manguiers à SAINT-DENIS



Résidence récente (2009) et sécurisée. Appartement T4 duplex de 71 m² situé au 4^{ème} étage et dernier avec ascenseur. Il comprend :

- au 1er niveau : un dégagement, un séjour avec coin cuisine, une chambre, une salle d'eau avec WC et un escalier menant aux combles,
- sous les combles : un dégagement, 2 chambres, une salle de bains et un WC,

Le tout d'une surface habitable de 71,90 m² ; un balcon de 3,46 m² et une terrasse de 9,81 m² environs situés au 1er niveau ; et une terrasse de 18,54 m² Séjour donnant sur varangue de 11 m², cuisine ouverte, dégagement, chambre climatisée avec placard, salle d'eau avec douche, WC et emplacement de parking semi-couvert. Nb de lots : 10. Pas de procédure en cours.

Principe des Ventes sur Offres par Internet (honoraires de négociation notaire inclus à la charge de l'acquéreur). En fonction du prix accepté par le vendeur, l'honoraire de négociation sera recalculé conformément au barème de l'étude notariale.

La réalisation de la vente est soumise à la condition qu'une requête soit déposée par la SELARL HIROU, prise en la personne de Maître Laurent HIROU, Mandataire-Judiciaire de la liquidation judiciaire de la SARL MOBILES REUNION, en vue de l'obtention d'une ordonnance autorisant la vente, non frappée de recours.

Charges annuelles de copropriété : 2 800 €

1^{ère} offre possible : 110 000 € *

*(*Honoraires de négociation inclus charge acquéreur)*

Renseignements sur le site www.notaires-sin.fr

Réception des offres sur www.notaires-sin.fr

FIN DE RÉCEPTION DES OFFRES le samedi 13 juin à 15h00

Maître Sihem LOCATE, Notaire

44, rue Pasteur – 97400 SAINT DENIS

lareunion@notaires-sin.fr

COMMENT SE PORTER ACQUEREUR

PRINCIPE

La VOI est un système interactif de dialogue entre le vendeur ou son mandataire et son acquéreur. Le vendeur est susceptible d'accepter la première offre dès la mise en ligne de son bien et la première visite si elle répond à son attente, sinon, il attendra qu'un autre acquéreur fasse une meilleure offre.

La VOI s'adapte à tout type de biens.

La VOI est diffusée sur les sites Internets immobiliers les plus consultés et se pratique sans abonnement

COMMENT FAIRE CES OFFRES ?

Avant de porter une offre, il faut :

- * Visiter le bien et compléter avec le chargé de visite un bon de visite (sur présentation de votre pièce d'identité) rappelant les conditions de la vente.
- * Vous irez ensuite sur le site www.notaires-sin.fr, puis sur le bien. En bas de la page détaillant le bien, vous cliquerez sur « *Je souhaite faire une offre* »
- * Vous complétez le formulaire en ligne.
- * Vous recevrez un mail de confirmation.

Le vendeur ou son mandataire vous répondra par mail, soit :

- * il accepte votre offre et la vente est terminée : vous serez convié par le Notaire pour signer un avant contrat de vente.
- * il attend une meilleure offre et votre offre sera prise en considération et un autre acquéreur pourra faire une offre supérieure à la vôtre. Sur ce mail vous aurez possibilité de faire directement une nouvelle offre sans passer par le site. Vous serez informé par mail de toute nouvelle offre d'un autre acquéreur.

ASSISTANCE

Pour toute question, vous pouvez contacter votre interlocuteur pour la région Réunion :

Stéphane SEMETTE-LEBON
stephane.semette@notaires-sin.fr